

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Procès-verbal - Mardi le 3 décembre 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2019 À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SITUÉ AU 373 ROUTE 105 À KAZABAZUA À COMPTER DE 19H00, AYANT QUORUM ET SE DÉROULANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE ROBERT BERGERON.

Sont présents : PAUL CHAMBERLAIN
LYNNE LACHAPELLE
LYNN NOËL
SYLVAIN LA FRANCE
HENRI CHAMBERLAIN
CRAIG GABIE

Secrétaire d'assemblée : PIERRE VAILLANCOURT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

1.2 Rapport du maire

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Rapport du maire
- 1.3 Période de questions
- 1.4 Ordre du jour
- 1.5 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019
- 1.6 Prélèvements bancaires
- 1.7 Registre des chèques
- 1.8 Liste des comptes fournisseurs
- 1.9 Dépenses du directeur général
- 1.10 Dépenses du directeur du service incendie
- 1.11 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses de l'exercice financier se terminant le 30 octobre 2019 prévus par l'exercice précédent pour la période correspondante
- 1.12 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses prévue pour l'exercice financier 2019 à ceux prévus par le budget 2019
- 1.13 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020
- 1.14 Adhésion 2020
- 1.15 Don au Club des Petits déjeuner – École Queen Elizabeth
- 1.16 Paiement du surtemps et des vacances pour l'année 2019
- 1.17 Souper de Noël
- 1.18 Certificat d'adjudication – notarié
- 1.19 Poste budgétaire en déficit

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2.1

3. TRANSPORT

- 3.1 Appel d'offre publique – SEAO – garage municipal
- 3.2 Déneigement du chemin Robinson et du chemin Thibault
- 3.3 Habit de neige pour les employés de la voirie
- 3.4 Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Modification résolution N° 2019-11-244 - Renouvellement du contrat de vidange des boues septiques

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5.1

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Statuer sur une dérogation mineure – matricule № 4290-36-3509

6.2 Adoption du règlement 2019-027 abrogeant règlement № 002-2010 Prohibition de perte de biosolid écartant sur le territoire de la municipalité de Kazabazua

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Ouverture de la bibliothèque pendant les fêtes

8. VARIA

8.1

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2019-12-252

1.4

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

1.20 **ATTRIBUTION D'UN MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES – ANNÉE 2020**

1.21 **PÉRIODE DE PROBATION – POSTE JOURNALIER – CHAUFFEUR – OPÉRATEUR**

1.22 **DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE QUI CONTIENT LES DÉCLARATIONS DE DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU TOUT AUTRE AVANTAGES REÇUES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ.**

ADOPTÉE

2019-12-253

1.5

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** by Henri Chamberlain et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-12-254

1.6

ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain
APPUYÉ by Lynne Lachapelle
Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois De novembre 2019, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	29 933,67 \$
Remises provinciales	10 044,28 \$
Remises fédérales	4 389,44 \$
Remises du Régime de retraite	3 949,97 \$

ADOPTÉE

2019-12-255

1.7

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de novembre 2019 totalisant un montant de 30 783,09 \$.

ADOPTÉE

2019-12-256

1.8

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Lynne Lachapelle
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de novembre 2019 totalisant un montant de 65 925,56 \$ incluant les prélèvements bancaires.

ADOPTÉE

2019-12-257
1.9

DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (188,13 \$)

2019-12-258
1.10

DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - DCP (0,00 \$)

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



Pierre Vaillancourt, DMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

2019-12-259
1.11

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 30 OCTOBRE 2019 PRÉVUS PAR L'EXERCICE PRÉCÉDENT POUR LA PÉRIODE CORRESPONDANTE

Les états comparatifs des revenus et dépenses de l'exercice financier se terminant le 30 octobre 2019 prévus par l'exercice précédent pour la période correspondante est déposé par le secrétaire-trésorier.

2019-12-260
1.12

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES PRÉVUE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 À CEUX PRÉVUS PAR LE BUDGET 2019

Les états comparatifs des revenus et dépenses prévue pour l'exercice financier 2019 à ceux prévus par le budget 2019

2019-12-261
1.13

ADOPTION DU CALENDRIER DES SEANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNEE 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain La France, appuyé par Craig Gabie et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020. Ces séances se tiendront le mardi et débiteront à 19 h au centre communautaire, 26 chemin Begley à Kazabazua :

- | | | |
|--------------|-----------|---------------------------|
| • 14 janvier | 5 mai | 1 ^{er} septembre |
| • 4 février | 2 juin | 6 octobre |
| • 3 mars | 7 juillet | 3 novembre |
| • 7 avril | 4 août | 1 ^{er} décembre |

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

2019-12-262
1.14

ADHESION 2020

IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël
APPUYÉ par Paul Chamberlain
Et résolu

QUE le conseil renouvelle l'abonnement aux organismes suivants :

FQM au coût total de 1 380,83 \$ incluant les taxes applicables

UMQ au coût total de 601,48 \$ incluant les taxes applicables

COMBEQ au coût total de 436,91 \$ incluant les taxes applicables

ADMQ au coût total de 870 \$ incluant les taxes applicables

Regroupement pour la Protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau

au coût total de 250 \$ incluant les taxes applicables

FCM au coût total de 356,45 \$ incluant les taxes applicables

Grand total de 3 645,67 \$

ADOPTÉE

2019-12-263

1.15

DON AU CLUB DES PETITS DEJEUNER – ÉCOLE QUEEN ELIZABETH

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France

APPUYÉ par Henri Chamberlain

Et résolu

QUE le conseil autorise un don de 500 \$ au Club des petits déjeuners de l'école Queen Elizabeth

ADOPTÉE

2019-12-264

1.16

PAIEMENT DU SURTEMPS ET DES VACANCES POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du rapport de calcul du surtemps et de vacance restante pour l'année 2019;

ATTENDU QUE le conseil veut remettre à zéro ces banques de temps pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu,

QUE le conseil autorise le paiement du surtemps et de vacances au montant total de ± 5 457,13 \$.

ADOPTÉE

2019-12-265

1.17

SOUPER DE NOËL

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle

APPUYÉ par Sylvain La France

Et résolu

QUE le souper de Noël pour les employés, le conseil, les pompiers et leurs conjoints aura lieu le 14 décembre 2019 à 18h00. Au centre communautaire et mandate le directeur général à organiser cette fête en embauchant un traiteur et décorations.

DE plus que le directeur général a l'autorisation de trouver une salle en cas de la non disponibilité du cantre communautaire que les rénovations au centre communautaire ne seront pas terminées.

Lynn Noël **enregistre sa dissidence**

ADOPTÉE

2019-12-266

1.18

CERTIFICAT D'ADJUDICATION - NOTARIÉ

CONSIDÉRANT QUE la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes a eu lieu le 4 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est vue adjudicataire de douze (12) propriétés lors de cette vente;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de notarié ces actes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu;

QUE le conseil autorise le directeur général de notarié ces propriétés adjudiquées à la municipalité et qu'il soit autorisé à signer ces actes pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2019-12-267
1.19

POSTE BUDGÉTAIRE EN DÉFICIT

IL EST PROPOSÉ par Craig Gabie
APPUYÉ par Paul Chamberlain
Et résolu

QUE le conseil autorise l'affectation des postes budgétaires en déficit d'y affecter des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses sont engagées.

ADOPTÉE

2019-12-268
1.20

ATTRIBUTION D'UN MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES – ANNÉE 2020

ATTENDU qu'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Municipalité de Kazabazua accepte l'offre de services juridiques du cabinet Dufresne Hébert Comeau afin de répondre à ses besoins en cette matière;

ATTENDU l'offre de services du 10 janvier 2020 au 10 janvier 2021 préparée à cette fin par cabinet Dufresne Hébert Comeau et transmis en date du 27 novembre 2019

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle et résolu,

QUE ce conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Dufresne Hébert Comeau;

, laquelle se décrit comme suit :

- **Service offert** : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité pour 400 \$ plus les taxes applicables, ce service comprend une confirmation de la réponse par courriel;
- **Durée du contrat** : 1 an, soit du 10 janvier 2020 au 10 janvier 2021;
- **Pour tous les autres mandats demandés** : Taux horaire de 140 \$ de l'heure;
- **Frais d'honoraires pour les dossiers de perception de taxes** : 9% du des montants perçus.

ADOPTÉE

2019-12-269
1.21

PÉRIODE DE PROBATION – POSTE JOURNALIER – CHAUFFEUR - OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE la période de probation des postes journalier – chauffeur – opérateur de la voirie est d'une période de 3 mois;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations reçues du Directeur Général sont insuffisants pour l'évaluation de ces employés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Henri Chamberlain, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu,

QUE le conseil prolonge la période de probation d'un 3 mois additionnel pour les 2 postes de journalier – chauffeur – opérateur identifié par le contrat de travail numéro SDDV1907 et LPDV1907.

Lynn Noël enregistre sa dissidence

ADOPTÉE

2019-12-270
1.22

DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE QUI CONTIENT LES DÉCLARATIONS DE DONNS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU TOUT AUTRE AVANTAGES REÇUES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ.

Dépôt par le secrétaire-trésorier de l'extrait du registre qui contient les déclarations de dons, marques d'hospitalité ou tout autre avantages reçues par un membre du conseil de la municipalité et qu'aucune déclaration a été déclarées dans ce registre.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TRANSPORT

2019-12-271
3.1

APPEL D'OFFRE PUBLIQUE – SEAO – GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU que la municipalité veut la construction d'un garage municipal;

ATTENDU qu'un appel d'offre public a été réalisé par l'architecte Robert Ledoux ;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de l'estimation de coûts reliés à ce projet de construction d'un garage municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle et résolu;

QUE le conseil mandate la direction générale de publier une demande de soumissions publique relative à un contrat de construction, comportant une dépense égale ou supérieure au seuil décrété par le ministre et de publiée dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) et dans un journal qui est diffusé sur le territoire de la municipalité et de prévoir que tout document auquel elle renvoie.

ADOPTÉE

2019-12-272
3.2

DÉNEIGEMENT DU CHEMIN ROBINSON ET DU CHEMIN THIBAULT

IL EST PROPOSÉ par Henri Chamberlain
APPUYÉ par Lynn Noël
Et résolu

QUE le conseil mandate la direction générale d'informer la voirie que le chemin Robinson qui est un chemin municipal soit déblayer l'hiver par la niveleuse et ou le camion Ford jusqu'à la limite du chemin et que les chemins privés dans la municipalité ne sont pas déneigés et entretenus par la municipalité à l'exception pour le chemin Thibault pour une distance de .3 km qui est identifié comme chemin municipal sera déneigé

ADOPTÉE

2019-12-273
3.3

HABIT DE NEIGE POUR LES EMPLOYÉS DE LA VOIRIE

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Craig Gabie
Et résolu

QUE le conseil autorise l'achat d'habit de neige avec le nom de la municipalité pour les employés nécessitant l'habit.

ADOPTÉE

2019-12-274
3.4

PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAV);

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Kazabazua a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Henri Chamberlain, appuyée par Lynn Noël est unanimement résolu et adopté

QUE le conseil de la municipalité de Kazabazua approuve les dépenses d'un montant de 68 475,52 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

4. HYGIÈNE DU MILIEU

2019-12-275
4.1

MODIFICATION RÉSOLUTION N° 2019-11-244 - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE VIDANGE DES BOUES SEPTIQUES

ATTENDU QUE le contrat de vidange des fosses septiques avec Les Entreprises Septiques L.M. se veut une augmentation des taux de vidanges pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu,

QUE la résolution portant le N° 2019-11-244 intitulé renouvellement du contrat de vidange des boues septiques soit modifié pour remplacer « mêmes modalités » pour inclure « le taux de base de 98 \$ à 105 \$ et les urgences de 147 \$ à 155 \$.

ADOPTÉE

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2019-12-276
6.1

STATUER SUR UNE DÉROGATION MINEURE – MATRICULE N° 4290-36-3509

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Kazabazua reçoit et prend acte du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 24 octobre 2019;

ATTENDU QUE le conseil prend particulièrement en compte la recommandation du comité portant sur une dérogation mineure du plan de zonage N° 201 articles 6.4.1.2 concernant la marge avant;

ATTENDU QUE le conseil reçoit favorablement la recommandation du comité étant donné qu'il n'y a aucun impact concernant la marge avant des bâtiments secondaires;

ATTENDU QU'un avis public a été publié 15 jours avant la date pour statuer sur cette dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu

- a) D'adopter conformément à la loi le rapport du comité consultatif d'urbanisme en date du 24 octobre 2019 présenté sous la signature de son président;
- b) Accorde la dérogation mineure pour le 31, rue St-Pierre, lot N° 5 497 816 pour rendre conforme l'implantation d'un garage à 9 mètres de la marge avant alors que la marge d'implantation minimale prescrite est de 12 mètres, soit un empiètement de 3 mètres;
- c) Confirme auprès de l'inspecteur en bâtiment et environnement que la condition relative aux dérogations mineures soient respectées et qu'il lui revient maintenant de s'assurer à nouveau de la conformité de la demande aux autres dispositions réglementaires avant d'émettre le permis ou le certificat.

ADOPTÉE

2019-12-277
6.2

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-027 ABROGEANT RÈGLEMENT N° 002-2010 PROHIBITION DE PERTE DE BIOSOLID ÉCARTANT SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-027

L'ABROGATION DU RÈGLEMENT 002-2010 CONCERNANT L'ABROGATION DU RÈGLEMENT N° 002-2010 PROHIBITION DE PERTE DE BIOSOLID ÉCARTANT SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la Commission de la Protection du Territoire Agricole*, une municipalité peut régler et interdire l'épandage sur son territoire un maximum de douze (12) jours par année;

CONSIDÉRANT QUE le règlement adopté sous le N° 002-2010 intitulé prohibition de perte de biosolid écartant sur le territoire de la municipalité de Kazabazua est à l'encontre de la *Loi sur la Commission de la Protection du Territoire Agricole*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil du 5 novembre 2019 et qu'un avis de motion a été donné le 5 novembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu;

QUE le règlement numéro **2019-027**, soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète :

1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long.

2. TITRE

Le présent règlement porte le titre de Règlement 2019-027 concernant abrogation du règlement N° 002-2010 prohibition de perte de biosolid écartant sur le territoire de la municipalité de Kazabazua

3. ABROGATION

Le présent règlement abroge article par article le règlement N° 002-2010 concernant prohibition de perte de biosolid écartant sur le territoire de la municipalité de Kazabazua

4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉE

7. **LOISIRS ET CULTURE**

2019-12-278
7.1

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE PENDANT LES FÊTES

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

QUE la bibliothèque soit ouverte entre les congés de Noël et Jour de l'an soit les 26, 27 et 28 décembre en fonction de la disponibilité de l'un des employés de remplacement et qu'un avis soit publié à cet effet.

ADOPTÉE

8. **VARIA**

8.1

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9.

10. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

10.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h11.

Président

Secrétaire

Robert Bergeron,
Maire



Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général / Secrétaire-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».